



Désaffectation partielle du cimetière

Conformément aux dispositions de l'article 70 du règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012, nous informons la population que les tombes suivantes du nouveau cimetière à la ligne d'Epalinges seront désaffectées à **partir du 1^{er} novembre 2018**.

- **Tombes de corps à la ligne** : de la tombe portant le **N° 1** à la tombe **N° 122** .
- **Année d'inhumation 1977 à 1985**

Les familles intéressées à récupérer les urnes cinéraires placées sur les tombes de corps, les monuments, les entourages et les plaques de niches cinéraires peuvent en faire la demande par écrit Service de la police administrative de la commune d'Epalinges - place de la Croix-Blanche 1 - 1066 Epalinges (tél. 021 784.44.44), **d'ici au 1^{er} octobre 2018**. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Les plaques, monuments et entourages non retirés d'ici au **1^{er} Novembre 2018** seront détruits, conformément à l'article 71 (RDSPF) concernant les inhumations et les incinérations.

